



Conseil Syndical dans un syndicat coopératif

Par **Betty12**, le 27/06/2015 à 03:08

Bonjour,rnrn_Pouvez-vous m'indiquer si un **syndicat coopératif** (7 copropriétaires) ayant juste une Présidente, sans conseil syndical personne ne veut se présenter, ni personne de nommé au contrôle des comptes est légal? Car bien sûr les comptes sont faux et la magouille fonctionne bien. Quels sont les recours?rnrn_Par ailleurs dans une autre copropriété que j'occupe, je paie trop cher de charges, 454,93€ de base pour 42m2 au sol habitable, tandis que certains copropriétaires au prorata de la même surface au sol ayant fait construire 1 et même 2 étages paient moins que moi. Le règlement de copropriété n'a pas été modifié, les tantièmes sont restés les mêmes après leurs constructions.rnrn_Est-il normal de payer des charges sur un passage privé qui m'appartient et ne supporte aucune charge communes(électricité, eau, entretien.)Tous les frais étant à ma charge rnrn_Y a-t-il également un recours pour que je n'ai pas à payer des sommes faramineuses pour "petit entretien", sachant que je suis en pavillon (il y en a 4) et supporte moi-même toutes mes réparations alors que les habitants de l'immeuble faisant partie de la copropriété ont sans cesse des réparations à faire et que nous devons payer pour celles-ci.